

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-4-12-7

Séance du lundi 4 avril 2022

PROPOSITION DE PARTICIPATION ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SECONDE ÉDITION DE LA SAISON CULTURELLE "LES PORTES DU TEMPS" ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET DIVERS GESTIONNAIRES DE SITES CASTRAUX

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

KLINKERT Brigitte donne procuration à Eric STRAUMANN
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascal

ABSENTS :

HEMEDINGER Yves
RAPP Catherine
SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales instaurant une compétence partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales en matière de culture,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-6-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 15 mars 2022, de la Commission Région de Colmar du 21 mars 2022, de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 22 mars, et des Commissions Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg, Ouest-Alsace – Saverne – Molsheim, Centre Alsace et de l'équité territoriale, et Sud Alsace – Saint-Louis – Sundgau – Thur-Doller du 24 mars 2022, et de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 25 mars 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'organisation et l'accueil de manifestations dans le cadre de la seconde édition de la programmation culturelle « Les Portes du Temps » aux châteaux forts de Wangenbourg, de Lichtenberg, du Hohlandsbourg, de l'Engelbourg, de Fleckenstein, de Kaysersberg, du Haut-Koenigsbourg et du Haut-Barr, pour un coût de 60 000 € TTC maximum ;
- Approuve et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions de partenariat afférentes avec les gestionnaires des sites castraux, respectivement de la Commune de Wangenbourg-Ergenthal, de la Commune d'Andlau et de l'Association de la Restauration du château de Spesbourg, de la Commune de Thann, du Syndicat mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg, de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre, de la Régie d'exploitation du Fleckenstein, de la Commune de Kaysersberg, de la Commune de Saverne, jointes en annexe à la présente délibération.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante (ou les imputations budgétaires suivantes) :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P186	O001	P186O001	T50	1348-011-62268-311	45 000 €
P186	O001	P186O001	T50	1318-011-61358-311	15 000 €
TOTAL					60 000 €

M. Jean-Claude BUFFA, en tant qu'adjoint au maire de Saverne, en charge de l'attractivité économique et touristique, port de plaisance, emploi et insertion professionnelle, commerce local, foires et marchés, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Lucien MULLER, en tant que président du syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité